



Demande de subvention

Beaufort-en-Anjou soutient activement le dynamisme associatif local. Vous êtes président d'association, des subventions peuvent vous être accordées si vos actions présentent un intérêt local et s'inscrivent dans les priorités retenues par le conseil municipal.

Chaque année, la commune envoie, par mail aux associations, le dossier de demande de subvention. Si vous ne l'avez pas reçu contactez votre service référent [ici](#).

Attention : le dossier de demande de subvention doit être retourné, selon le calendrier précisé ci-dessous, accompagné de toutes les pièces demandées.

Le dépôt des demandes de subventions pour l'année 2026 est ouvert jusqu'au 12 décembre 2025.

Vous retrouverez, ci-dessous, le dossier qui vous concerne à compléter :

- > Demande de subvention pour les associations sportives : [cliquez ici](#)
- > Demande de subvention pour les associations sociales et solidarité : [cliquez ici](#)
- > Demande de subvention pour les associations enfance, jeunesse, écoles : [cliquez ici](#)
- > Demande de subvention pour les associations d'animations et de loisirs : [cliquez ici](#)
- > Demande de subvention pour les associations culturelles – Ville de Beaufort-en-Anjou : [cliquez ici](#) / Entente-Vallée* : [cliquez ici](#)
- > Demande de subvention pour les associations aménagement, environnement et biodiversité : [cliquez ici](#)

Retournez les éléments au contact mentionné dans le document qui vous concerne.

Des questions ? Contactez votre service référent [ici](#).

*Beaufort-en-Anjou – La Ménitrie – Les Bois d'Anjou – Mazé-Milon